



Résiliation de bail après décès du propriétaire

Par **lela**, le **09/12/2012 à 10:13**

Bonjour, La dépendance du bien est occupée par une locataire jusqu'en 2014. Est-il possible de résilier le bail avec préavis de 6 mois dans le cas d'une vente (succession) suite au décès du propriétaire. Merci.

Par **amajuris**, le **09/12/2012 à 10:58**

Bjr, je ne crois que le décès du bailleur n'est pas une cause anticipée du bail d'habitation. Le bien peut être vendu occupé.

Par **cocotte1003**, le **09/12/2012 à 13:27**

Bonjour, les héritiers doivent respecter le bail, si vous voulez vendre vide, vous devez envoyer le congé aux locataires au moins 6 mois avant la fin d'une période triennale, ou vendre occupé, cordialement